



DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

ARRONDISSEMENT DE VERDUN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE STENAY ET DU VAL DUNOIS

Extrait du procès-verbal des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du MERCREDI 03 DECEMBRE 2025

Délibération n° 2025 – 12 – 094 Décision Modificative N°6

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 décembre à 19 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni, en Assemblée Générale ordinaire à la salle intercommunale du Pôle des Services Publics à STENAY, légalement convoqué, par le Président - Monsieur Stéphane PERRIN.

Date de la convocation : 28 novembre 2025

Nombre de membres en exercice : 60

Nombre de membres présents : 45

Nombre de votants : 50 (45 présents et 5 pouvoirs)

- Délégués Présents :**

Guy RAVENEL (Aincreville), Jean-Marie BAUDIER (Autreville-St-Lambert), Jean-Pierre CORVISIER (Baâlon), André CORNETTE (Bantheville), Joël FOURREAUX (Beaufort-en-Argonne), Bernard KAZUK (Brouennes), Lydia CHARBONNIER (Cesse), Philippe CHARDIN (Cléry-le-Grand), Pascal HUMBERT (Cléry le Petit), Dominique GARRE (Cunel), Denis GAVARD (Doulcon), Mickaël ANDRE (Doulcon), Pierre PLONER (Dun-sur-Meuse), Lydia AUFRANC (Dun-sur-Meuse), Jean BROYART (Fontaines-St-Clair), Nelly AUBRY (Lamouilly), Cédric PIERSON (Laneuville-sur-Meuse), Véronique LANDRAGIN (Laneuville-sur-Meuse), Daniel WINDELS (Lion-devant-Dun), Gilles HERVEUX (Martincourt-sur-Meuse), Olivier MARTINEZ (Mont-devant-Sassey), Michel LEFORT (Montigny-devant-Sassey), Pierre BELKESSA (Mouzay), Julien DOREMUS (Mouzay), Jean-Luc BRIDET (Murvaux), Patrick SALAUN (Nantillois), Fabien GRAFTIAUX (Nepvant), Marie-Noëlle BAUDIER (Sassey-sur-Meuse), Claude ANSMANT (Saulmory-Villefranche), Claude VENANTE (Sivry-sur- Meuse), Stéphane PERRIN (Stenay), Daniel LEGER (Stenay), Chantal DAUNOIS (Stenay), Michel COLLET (Stenay), Jean-Noël CROS (Stenay), Hervé CULOT PONCE (Stenay), Pascal MEZIERES (Stenay), Romuald COLLET (Stenay), Ornella CLAUDEL (Stenay), Vanessa PIERSON (Villers-devant-Dun), Yves JAVELOT (Wiseppe).

- Délégués Absents Excusés ayant donné pouvoir :**

Éric HUARD (Brieulles-sur-Meuse) ayant donné pouvoir à Claude VENANTE (Sivry-sur-Meuse), Stéphane GUILLOON (Dun-sur-Meuse) ayant donné pouvoir à Pierre PLONER (Dun-sur-Meuse), Sylvie ARVIS (Stenay) ayant donné pouvoir à Michel COLLET (Stenay), Véronique BOKSEBELD (Stenay) ayant donné pouvoir à Daniel LGER (Stenay), TRUBERT Catherine (Stenay) ayant donné pouvoir à Romuald COLLET (Stenay).

- Délégués représentés par leurs suppléants :**

Christian FISSEUX (Liny-dvt-Dun), Robert BILL (Milly-sur-Brandon), Raphaël ROFFE (Olizy-sur-Chiers), Patricia SIMON (Pouilly-sur-Meuse).

- Délégués Absents Excusés :**

François WATRIN (Beauclair), Michel VUILLAUME (Dannevoux), Martin QUIRING (Halles-sous-les-côtes), Sébastien GILLET (Inor), Daniel DUPUIS (Luzy-St-Martin), Jean-Jacques GERARD (Moulins-St-Hubert), Andrews GOETHALS (Mouzay), Ghislaine THOUVENIN (Stenay), Claire GEOFFROY (Stenay), Gérard VAUDOIS (Vilosnes-Haraumont).

A été nommé secrétaire de séance, après l'accord de l'assemblée délibérante, Dominique GARRÉ de la commune de Cunel.

Le quorum étant respecté, 45 conseillers présents sur 60 membres.

Les élèves des écoles de **Laneuville-sur-Meuse** et de **Dun-sur-Meuse** participeront à une **classe découverte** au mois de **janvier 2026**.

Afin de permettre le versement des subventions correspondantes en **début d'année 2026**, il est nécessaire de **prévoir dès à présent, les crédits** et de **délibérer sur le principe de l'attribution** de ces aides, les budgets devant être votés courant **mars-avril 2026**.

À ce jour, sont inscrits :

- **22 élèves** de CM1-CM2 pour l'école de **Laneuville-sur-Meuse**,
- **58 élèves** pour le **pôle scolaire du Val Dunois**.

Les **crédits** ont été **arrondis** afin d'anticiper d'éventuelles inscriptions supplémentaires. Ils seront **prélevés sur les fonds libres et reportés au budget 2026**.

Le **tableau récapitulatif des subventions** actualisé est joint en annexe.

Décisions modificatives Communauté de Communes du Pays de Stenay et du Val Dunois 2025			
DM6 Classes découvertes 2026-03/12/2025 Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Article-Opération-Fonction	Montant	Article Opération Fonction	Montant
65748 (65) : Autres personnes de droit privé 213	4800€		
65748 (65) : Autres personnes de droit privé 213	12000€		
Total dépenses :	16800€		Total recettes : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses dispositions relatives au fonctionnement budgétaire,

Vu les projets pédagogiques présentés par les écoles de Laneuville-Sur-Meuse et du Pôle scolaire du Val Dunois dans le cadre de l'action « classe découverte »,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire,

Considérant que les élèves participeront à une classe découverte au mois de janvier 2026,

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir dès à présent les crédits correspondants afin de permettre le versement des subventions en début d'année 2026, les budgets devant être votés courant mars-avril 2026,

Considérant que 22 élèves de CM1-CM2 de l'école de Laneuville-Sur-Meuse et 58 élèves du pôle scolaire du Val Dunois sont à ce jour inscrits,

Considérant que les crédits ont été arrondis afin d'anticiper d'éventuelles inscriptions supplémentaires et qu'ils seront prélevés sur les fonds libres et reportés au budget 2026,

Vu le tableau des subventions joint en annexe,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire
Par 50 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

APPROUVE le principe d'attribution de subventions pour la participation des élèves des écoles de Laneuville-Sur-Meuse et du Pôle scolaire du Val Dunois à la classe découverte organisée en janvier 2026, établie sur la base des effectifs connus à ce jour et arrondie pour anticiper d'éventuelles inscriptions supplémentaires.

ACCPETE la décision modificative N°6 au budget principal, comprise dans la susmentionnée.

AUTORISE l'inscription des crédits correspondants et leur report au budget primitif 2026.

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront pris sur les fonds libres de la section de fonctionnement.

PRÉCISE que le tableau des subventions a été actualisé en ce sens.

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application de la décision précitée.

Pour Extrait conforme,
Le Président,
Stéphane PERRIN

INFORMATION - *La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans un délai de deux mois à compter de sa date d'affichage.*